

que les membres québécois de la CJC aient appuyé le FLQ. Lors des séances du comité, le gouvernement a dit que le FLQ n'était pas une menace et qu'il n'y avait pas de raison d'inquiéter la CJC. A peine un an plus tard, le premier ministre a laissé entendre que le FLQ était sur le point de prendre le pouvoir au Québec et peut-être dans tout le Canada et qu'il fallait donc proclamer la loi sur les mesures de guerre.

J'ai fait remarquer tout à l'heure que le gouvernement actuel est souvent inconséquent, du moins dans certains domaines. J'ajoute qu'il est peut-être inconséquent dans d'autres domaines aussi, et que ce sont ces inconséquences du gouvernement actuel qui constituent le grand danger. Je pourrais parler aussi des milliers de réfractaires, déserteurs et autres excentriques que le gouvernement encourage à venir au Canada pour grossir les rangs des révolutionnaires et des chômeurs, mais ces avertissements tomberaient dans des oreilles de sourds; des oreilles qui ne veulent pas entendre, des yeux qui ne veulent pas voir et des esprits qui ne veulent pas raisonner. C'est à une tragédie que nous assistons: la tragédie du gaspillage des ressources naturelles et humaines, dons de Dieu, et du pillage d'esprits complaisants.

Tout n'est pas perdu. Nous pouvons nous consoler en songeant que dans deux ans seulement, les électeurs pourront décider que les bourdes du gouvernement coûtent trop cher, et que le syndrome libéral et le mythe Trudeau ne changent rien aux malaises du Canada.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, pendant les quelques minutes qui restent avant le vote, je voudrais faire certaines observations sur l'exposé budgétaire du 3 décembre de l'honorable ministre des Finances (M. Benson).

On se souviendra que l'an dernier, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) demandait aux Canadiens de se serrer la ceinture en vue de combattre l'inflation et, dans un discours subséquent, l'honorable ministre des Finances disait aux Canadiens: Travaillez davantage, augmentez la productivité afin de combattre l'inflation. Le très honorable premier ministre disait: «Privez-vous» alors que le ministre des Finances disait: «Travaillez beaucoup.»

Je me souviens qu'à cette époque, nous avons dit que les moyens proposés en vue de combattre l'inflation entraîneraient probablement une augmentation du chômage au Canada et plus particulièrement dans les régions économiquement faibles. Nos prévisions se sont malheureusement réalisées, puisque, dans la province de Québec, selon un article du journal *La Presse* du 1^{er} décembre, plus de 10,000 Québécois avaient perdu leur emploi en 1970.

La société *Canadian Marconi*, par exemple, a congédié 800 personnes depuis le début de la présente année, et elle prévoit en congédier encore 700 avant la fin de l'année.

La société Les Industries Valcartier, de la région de Québec,—filiale de la Société générale de financement—prévoit la mise à pied de 500 à 1,000 employés d'ici la fin de l'année.

La société *Northern Electric* a mis à pied 200 de ses employés et prévoit en congédier encore un certain nombre.

D'autre part, la société *United Aircraft* qui, au début de l'année, comptait plus 5,400 employés n'en avait plus que 4,500 au 1^{er} décembre.

Il en est de même de la société *Wabasso*, à Drummondville, qui aurait congédié de 500 à 600 employés au cours de l'année 1970.

En continuant l'énumération, on constate que les mises à pied touchent 500, 600 ou 1,000 employés à la fois.

Dans son discours sur le budget, l'honorable ministre des Finances a déclaré que la plupart des indices économiques révélaient une amélioration des tendances de l'économie canadienne, une hausse de l'emploi, une diminution du chômage et une reprise de la production des biens et services.

Monsieur l'Orateur, si cette enquête avait été faite de façon plus sérieuse dans d'autres secteurs que le secteur manufacturier ou le secteur industriel, on aurait sans doute constaté que le nombre des chômeurs a augmenté considérablement, puisqu'un grand nombre de cultivateurs, notamment ceux qui produisent le lait industriel, ont cessé leur production à cause de la politique laitière du gouvernement, qui ne permet pas aux petits d'exploiter leur entreprise et de se maintenir sur le marché du travail.

Monsieur l'Orateur, si l'on y regarde de plus près, on constate qu'un certain nombre de jeunes qui viennent de terminer leurs études vont bientôt se présenter sur le marché du travail. Bien qu'ils ne possèdent aucune expérience particulière, ils ne font pourtant pas partie de la population étudiante. Ainsi, ils ne peuvent toucher des prestations d'assurance-chômage ou bénéficier d'aucune autre forme d'assistance aux sans-travail.

Des milliers de ces étudiants sont disposés à travailler, mais ne figurent pas parmi les 10,000 personnes qui ont perdu leur emploi au Québec. Ils représentent quand même un nombre assez imposant de travailleurs pour qu'il vaille la peine d'y songer.

La politique énoncée par le gouvernement dans l'exposé budgétaire ne suffira pas, à mon avis, à enrayer l'inflation et le chômage, surtout dans l'Est de la province de Québec, où la situation est alarmante.

Par exemple, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, une usine de fabrication de motos-neige qui employait un certain nombre de personnes a, depuis 15 jours, mis à pied plus de 250 travailleurs. Ces ouvriers sont devenus des chômeurs pour une période de temps indéterminée, car les propriétaires ne sont pas en mesure de vendre assez rapidement les motos-neige. Les entrepôts sont remplis, et c'est ce qui a motivé leur décision.

Pour relancer l'économie, le gouvernement aurait dû proposer une diminution des impôts et, surtout, l'abolition de la taxe sur les matériaux de construction. Dans le domaine de la construction, la situation n'est pas très bonne, parce que le maintien de la taxe sur les matériaux de construction contribue à hausser le coût des habitations. Les constructeurs, étant donné également la hausse du taux d'intérêt, ne sont donc pas en mesure de construire des logements et de les louer à un prix qui conviendrait aux travailleurs.

Monsieur l'Orateur, je note que vous regardez l'horloge. Je dois reprendre mon siège, car il est 9h.45 et la Chambre doit se prononcer sur le sous-amendement.